



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 80854

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la création d'une journée nationale de la résistance le 27 mai. L'institution le 18 juin de chaque année d'une « journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi » - qui prendra cette année une aura toute particulière - a constitué une avancée importante dans le renouveau des cérémonies commémoratives. Beaucoup d'associations d'anciens combattants désirent cependant parachever le devoir de mémoire en instaurant une journée nationale de la résistance intérieure le 27 mai, en référence au 27 mai 1943 date à laquelle toutes les forces de la résistance se sont unifiées au sein du Conseil national de la résistance, sous la présidence de Jean Moulin, et qui allait permettre au général de Gaulle d'affirmer la souveraineté de la France au sein des alliés et de conduire à la libération de la France et à son redressement national. Cette journée ne serait ni fériée ni chômée. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à la mise en oeuvre d'une telle mesure.

Texte de la réponse

L'exemple de courage et de civisme qu'ont incarné au cours de la Seconde Guerre mondiale le général de Gaulle et tous ceux qui ont résisté est un élément fondateur de la mémoire nationale. Il est impératif que le message légué par ces hommes et ces femmes soit conservé et transmis aux plus jeunes générations. Il en va des valeurs républicaines. C'est dans cet esprit que le Gouvernement continue d'agir en faveur de la mémoire résistante, à la fois par son soutien aux institutions qui la font vivre (fondation de la Résistance, fondation de la France libre, fondation de la Mémoire de la Déportation, fondation pour la Mémoire de la Shoah, fondation Charles de Gaulle), par son implication dans des projets menés en direction des jeunes et par son soutien à des projets mémoriels d'envergure. L'année 2008 a ainsi vu la double inauguration de l'historial Charles-de-Gaulle aux Invalides et du mémorial Charles-de-Gaulle à Colombey-les-Deux-Églises. Tous deux particulièrement axés sur l'histoire de la Résistance, ils font une large place à l'action du Conseil national de Résistance (CNR). Dans ce contexte, le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants est favorable à la modification du décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 qui a institué le 18 juin en « journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi », afin que celle-ci rende officiellement hommage à la Résistance française. Cette journée rassemble, en effet, sous la bannière d'une date célèbre pour le grand public l'ensemble des résistants français, c'est-à-dire tous ceux qui ont refusé la défaite et continué à se battre, que cela soit dans les Forces françaises libres, à la tête d'un journal clandestin, sur les bancs de l'Assemblée consultative provisoire d'Alger, ou dans un maquis. C'est pourquoi l'instauration d'une autre journée nationale consacrée à la Résistance conçue comme la seule résistance intérieure risquerait d'être incompréhensible aux yeux de la plupart des Français, pour qui le 18 juin incarne justement la résistance de façon globale. Alors que s'est ouvert le cycle commémoratif du 70e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, où la journée du 18 juin 2010 a constitué un moment fort, la création d'une autre journée de référence altérerait la portée de l'événement. Par ailleurs, si l'histoire de la France durant la Seconde Guerre mondiale est compliquée et marquée par des divisions, le rôle de la mémoire est au contraire de rassembler les Français

autour de leur passé, aussi complexe soit-il. Il est donc nécessaire de ne pas encourager la multiplication des journées d'hommage mise en lumière par la commission pour la modernisation des commémorations nationales, présidée par l'historien André Kaspi. Tandis que six commémorations nationales ont été créées entre 1880 et 2001, six autres l'ont été en seulement cinq ans, de 2001 à 2006. Pour favoriser la lisibilité de la mémoire nationale par le plus grand nombre, il est important d'éviter la création de nouvelles journées commémoratives, d'autant qu'en dehors de celle du 18 juin, il en existe trois autres qui peuvent être l'occasion de célébrer l'idéal démocratique et humaniste de la Résistance : la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, la commémoration de la victoire de 1945 et, surtout, la cérémonie en hommage à Jean Moulin qui se déroule chaque 17 juin au Panthéon. Les discours prononcés lors de cette dernière manifestation ne manquent jamais de célébrer le rôle du CNR.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80854

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6487

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9283